



22.477 n Iv. pa. (Pasquier-Eichenberger) Michaud Gigon. Pour un observatoire des prix efficace dans les filières agroalimentaires

Rapport de la Commission de l'économie et des redevances du 28 août 2025

Réunie le 28 août 2025, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) a procédé à un nouvel examen préalable de l'initiative parlementaire visée en titre, déposée par l'ancienne conseillère nationale Isabelle Pasquier-Eichenberger le 29 septembre 2022 et reprise par la conseillère nationale Sophie Michaud Gigon. Le 30 octobre 2023, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) avait donné suite à l'initiative. Le 27 août 2024, la CER-E avait toutefois refusé d'approuver cette décision. Après un nouvel examen préalable de la CER-N, le Conseil national a approuvé, sans opposition, la proposition de sa commission de donner suite à l'initiative.

L'initiative parlementaire vise à compléter les tâches relatives à l'observation du marché prévues à l'art. 27 de la loi sur l'agriculture afin de créer davantage de transparence sur la formation des prix, les marges et les coûts le long des filières agroalimentaires.

Proposition de la commission

La commission propose, par 9 voix contre 1 et 2 abstentions, de ne pas donner suite à l'initiative.

Rapporteur : Hegglin Peter

Pour la commission :
Le président

Hans Wicki

Contenu du rapport

- 1 Texte et développement
- 2 État de l'examen préalable
- 3 Considérations de la commission



1 Texte et développement

1.1 Texte

Le Parlement est chargé de préciser et de compléter les tâches de l'observatoire du marché à l'art. 27 de la loi sur l'agriculture. L'observatoire sera chargé de créer de la transparence sur la formation des prix, les marges et les coûts le long des filières agroalimentaires.

1.2 Développement

Depuis 1990 l'indice des prix à la production des produits agricoles a baissé de 25 %. Dans une logique de libéralisation des réglementations régissant le commerce des denrées alimentaires, la mise en concurrence avec les prix européens et internationaux et la diminution des droits douaniers ont mis les productrices et producteurs sous pression. Les prix des denrées alimentaires indigènes augmentent pour la population, alors que le prix payé aux producteurs reste inchangé, voire tend à baisser. Cette orientation politique et économique est en contradiction avec les objectifs d'un approvisionnement et d'un système agroalimentaire durable.

La fixation des prix dans le commerce de détail reste un élément très opaque et le prix ne reflète pas toujours les coûts réels de production. La récente fuite de données provenant des LRG et analysée par Heidi.news, le Temps et la FRC a permis de montrer que la marge brute de la grande distribution peut atteindre 50 % du prix final (66 % même pour la tomme vaudoise).

Cette situation n'est satisfaisante ni pour les familles paysannes ni pour la population. Pour les producteurs, car, dans certaines filières, ils n'obtiennent pas des prix rémunérateurs, qui leur permettent de couvrir leurs coûts et vivre dignement. Deux à trois exploitations agricoles ferment chaque jour en Suisse. Pour la société, car les consommatrices et consommateurs ne savent pas quelle part des prix payés va à qui. Dans le cas des produits labellisés, répondant à des exigences supplémentaires, le fait que les marges renchérisent arbitrairement le prix de vente freine la transition vers des modes de production plus durables.

Il est urgent de mettre en place des conditions économiques et sociales qui garantissent une agriculture et une industrie alimentaire viables et résilientes.

L'élargissement de la mission de l'observatoire des prix permettrait ainsi d'apporter toutes les informations nécessaires dans le but d'atteindre une meilleure transparence dans les marchés agricoles et alimentaires.

Les tâches de l'actuel observatoire des prix et des marchés sont complétées par les aspects suivants :

1. Il calcule, relève et publie les marges aux différents échelons de la transformation et du commerce pour les produits standards et les produits sous labels.
2. L'observatoire est constitué de représentant.e.s des filières agricoles, de la transformation, de l'industrie, de la distribution et des organisations de consommateurs.
3. Il fait appel aux instituts de recherche agricole pour définir les études à mettre en place, les méthodes d'analyse, etc. et définit une méthode reconnue par les acteurs de la filière.
4. Les résultats de ses travaux sont pris en compte lors des négociations sur les prix de références au sein des branches.
5. Un bilan du travail de l'observatoire est tiré au bout de cinq ans.

Renforcer l'actuel observatoire des prix doit permettre aux agriculteurs et leurs organisations, ainsi que les autres fournisseurs actifs dans la production alimentaire de négocier des prix rémunérateurs. Renforcer la transparence est aussi essentiel pour permettre aux consommatrices et consommateurs d'acheter en connaissance de cause, les renseignant sur l'affectation du montant supplémentaire payé. Il vise à combler le manque de transparence au sein des filières et à dissuader les pratiques commerciales déloyales.



Ces dispositifs contribueront à une répartition équitable de la valeur ajoutée au sein des filières agroalimentaires, à garantir des prix rémunérateurs et des revenus équitables pour les productrices et producteurs ainsi que la transparence de l'information pour les consommatrices et consommateurs.

2 État de l'examen préalable

Le 30 octobre 2023, la CER-N a donné suite à l'initiative, par 18 voix contre 5 et 0 abstention. Le 27 août 2024, la CER-E a toutefois refusé, par 7 voix contre 6, de se rallier à cette décision. Le 7 octobre 2024, la CER-N a procédé à un nouvel examen préalable de l'initiative et a décidé, par 20 voix contre 3 et 0 abstention, de lui donner suite. Le 17 décembre 2024, le Conseil national a approuvé cette décision sans opposition.

3 Considérations de la commission

La commission estime que les exigences formulées dans l'initiative sont trop précises et que le Parlement devrait se limiter à définir les grandes lignes sans trop entrer dans les détails. Pour la commission, le relevé et la publication des marges à tous les échelons de la transformation et du commerce ainsi que pour les gammes de produits les plus variées entraîneraient non seulement une énorme charge de travail, mais obligerait aussi les entreprises, dans certaines circonstances, à révéler leurs secrets d'affaires.

Pour la CER-E, les demandes formulées dans l'initiative vont trop loin dans l'ensemble. Elle souhaite que les principaux objectifs de l'initiative, c'est-à-dire l'amélioration de l'observation des prix et la répartition équitable de la valeur ajoutée au sein des filières agroalimentaires, soient poursuivis dans le cadre de l'élaboration de la PA 2030+ plutôt que parallèlement à celle-ci.